



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 13491

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la qualité de l'accueil des étudiants étrangers. Certains pays voisins ont largement dépassé la France dans l'accueil des étudiants étrangers, notamment grâce à des études de marché mettant en lumière les attentes et les besoins de ces étudiants. Il lui demande s'il est possible d'envisager pareille méthode pour relancer l'attractivité du système éducatif français.

Texte de la réponse

L'attractivité internationale du système d'enseignement supérieur français a été renforcée depuis plusieurs années grâce à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des étudiants étrangers. La baisse régulière depuis le début des années 90 du nombre des étudiants étrangers dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur français, en comparaison des autres grands pays d'accueil, a été enrayerée. Le nombre des étudiants étrangers en France a augmenté pour atteindre plus de 195 000, soit un accroissement de 30 % au cours des trois dernières années. La France est actuellement au troisième rang, à parité avec l'Allemagne, en ce qui concerne le nombre des étudiants étrangers accueillis. Cette évolution positive, qui doit être confortée, a été rendue possible par la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures adaptées, comprenant à la fois des simplifications administratives et une gestion plus dynamique des moyens existants : la création de l'agence Edufrance, groupement d'intérêt public, fin 1998, à l'initiative conjointe du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale, a contribué à la valorisation et à la promotion des formations supérieures afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers en France. Les mesures d'assouplissement d'attribution des visas et cartes de séjour pour études ont rendu les conditions d'accueil plus favorables. L'amélioration des conditions d'accès à des stages en entreprise et à des emplois qualifiés à l'issue des études va dans le même sens. La clarification en cours du système des diplômes et l'adoption de l'architecture licence/master/doctorat par la France rendent plus lisibles et attractifs les cursus français dans l'espace européen des études supérieures. Les programmes de bourses d'excellence Eiffel et Major permettent d'offrir des bourses de haut niveau, de qualité comparable à celle des pays anglo-saxons, afin d'attirer une partie plus importante des futures élites étrangères dans des domaines ciblés : l'économie et la gestion, les sciences de l'ingénieur, le droit et les sciences politiques. La prise en compte, grâce à des méthodes spécifiques, des contraintes et des possibilités existantes en matière d'accueil des étudiants étrangers est en mesure de renforcer le positionnement de notre pays sur le marché international de l'enseignement supérieur. Des études (par exemple sur les programmes d'échange des étudiants en Europe) et des évaluations (en ce moment sur le dispositif de bourses d'étude pour les étrangers), réalisées par la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères, font appel à des intervenants extérieurs du secteur académique et du secteur privé prenant en compte la logique du marché. Les résultats de ces études sont utilisés par l'administration comme outils d'aide à la décision en vue de rationaliser le fonctionnement des dispositifs existants. Le rôle des collectivités territoriales dans le financement des programmes boursiers et l'amélioration de l'accueil des étudiants (une étude est en cours à ce sujet avec l'IEP

de Paris), la prise en compte des cofinancements d'entreprises dans l'identification et la sélection des futures élites étrangères (programme international de formation d'ingénieurs « n+i », mobilisation du club Montaigne...) contribuent à conforter les positions françaises sur le marché fortement concurrentiel de l'enseignement supérieur. La participation à des salons et forums spécialisés sur les études supérieures dans une vingtaine de pays dotés d'un fort potentiel de développement de leurs échanges avec la France est organisée par l'agence Edufrance en concertation avec les postes diplomatiques. L'évolution du nombre des contacts, des inscriptions et des flux de visas étudiants fait désormais partie des indicateurs de suivi et de résultats. Les opérateurs Cnous et Egide ne gèrent plus seulement les bourses du gouvernement français mais s'intéressent aux opportunités représentées par les programmes cofinancés, notamment par les gouvernements étrangers. L'analyse des contraintes pesant sur le marché du logement étudiant a conduit à négocier un nouveau dispositif de cautionnement en liaison avec le secteur de l'assurance. La restructuration des programmes de coopération universitaire dans le contexte européen, les prospections liées aux déplacements de délégations de responsables d'établissements, la préparation des commissions mixtes s'appuient sur des documents de travail où sont pris en compte plus systématiquement le volume des populations étudiantes concernées, l'évolution du rang de la France dans l'accueil des étudiants d'un pays donné, la place des éventuelles diaspora scientifiques, l'analyse des atouts potentiels de la France dans une optique comparative avec ceux des pays partenaires ou concurrents. La politique de promotion des études supérieures et d'accueil des étudiants étrangers conjugue logique de solidarité dans une optique de développement et stratégie d'influence favorable aux intérêts économiques et politiques de notre pays. Tout en veillant à la poursuite des évolutions quantitatives enregistrées, il est déterminant de conforter le degré des exigences qualitatives en ce qui concerne le niveau des études poursuivies (troisième cycle, grandes écoles, classes préparatoires...), les spécialités retenues (gestion/management, sciences de l'ingénieur, sciences juridiques), le rééquilibrage au profit des aires géographiques insuffisamment représentées, la place des cursus développés dans un cadre européen, notamment avec l'Allemagne et la Belgique mais également avec d'autres partenaires. La méthodologie des études de marché est appelée à jouer un rôle accru dans la dynamisation de l'accueil des étudiants étrangers en France au cours des années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13491

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1525

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3323